

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport du premier trimestre de 2016 à l'intention des intervenants

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints au 31 mars 2016 et pour le trimestre clos à cette date ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « CSPAAT » ou les mots « notre », « nous » ou « nos », se rapportent à la CSPAAT. Le présent rapport de gestion est en date du 31 mars 2016 et tous les montants y figurant sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui suit (le « rapport de gestion ») ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), ont été préparés par la direction au 31 mars 2016 et pour le trimestre clos à cette date.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs, fondées sur les renseignements actuellement accessibles, notamment les hypothèses, les risques inhérents et les incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de nos prévisions, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Le président-directeur général,



Thomas Teahen
Le 23 juin 2016
Toronto (Ontario)

La chef des finances,



Pamela Steer

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page	Description
1. Revue du trimestre	4	Points saillants de notre rendement pour le trimestre clos le 31 mars 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015
2. Résultats d'exploitation	6	Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015
3. Situation financière	16	Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2016
4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance	17	Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 31 mars 2016
5. Sommaire des résultats trimestriels	18	Aperçu de nos résultats financiers par trimestre
6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016	19	Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	20	Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière
8. Mesure financière non conforme aux IFRS	20	Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS
9. Énoncés prospectifs	21	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
10. États financiers consolidés intermédiaires résumés	22	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2016

1. Revue du trimestre

Points saillants de notre rendement pour le trimestre clos le 31 mars 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la CSPAAT au 31 mars 2016 et pour le trimestre clos à cette date, ainsi qu'avec les notes complémentaires (les « états financiers consolidés intermédiaires »).

Points saillants financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2016 comparativement au trimestre clos le 31 mars 2015 :

- Nous avons affiché au premier trimestre de 2016 une perte globale totalisant 274 millions de dollars reflétant une perte de placement nette pour le trimestre, en partie contrebalancée par la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes et à l'amélioration des résultats en matière de retour au travail, ce qui a entraîné une diminution des paiements de prestations. Nous avons dégagé des flux de trésorerie positifs étant donné que les produits tirés des primes ont dépassé nos charges d'exploitation, ce qui nous a permis de transférer dans notre fonds de placement un montant de 395 millions de dollars des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours du premier trimestre de 2016.
- Les produits tirés des primes ont augmenté de 16 millions de dollars, ou 1,4 %, ce qui reflète une augmentation de 0,7 % des gains assurables en raison de la croissance modérée dans les secteurs de la construction, des soins de santé et des services, déduction faite d'une hausse de 8 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs reflétant une amélioration des résultats en matière de retour au travail.
- Le portefeuille de placements de la CSPAAT a subi une perte de placement nette de 265 millions de dollars, représentant un rendement négatif de 1,0 % au cours du premier trimestre de 2016, soit une diminution de 1 574 millions de dollars comparativement au premier trimestre de 2015. Nous prévenons le lecteur que le rendement des placements actuels n'est pas représentatif du rendement futur prévu. Par conséquent, il faut être prudent au moment de faire des projections à l'égard du revenu de placement en fonction de nos résultats actuels. Le taux cible de rendement de nos placements sur une période de 10 à 15 ans consécutifs a été réduit, passant de 6,0 % à 5,25 % à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Les paiements de prestations ont diminué de 10 millions de dollars, ou 1,7 %, ce qui représente une diminution de 935 ou 2,2 % des demandes de prestations par rapport à l'exercice précédent, y compris des demandes de prestations immobilisées, en partie contrebalancée par une hausse de 43, ou 0,7 %, des demandes de prestations de l'année de lésion considérée comparativement au premier trimestre de 2015.
- Les charges administratives et autres charges, avant la répartition aux coûts des prestations, ont augmenté de 18 millions de dollars, ou 10,1 %, ce qui représente un bond des créances irrécouvrables de 9 millions de dollars en raison du moment où les montants ont été réputés irrécouvrables, une augmentation de 3 millions de dollars des salaires et avantages à court terme, une hausse de 3 millions de dollars de la dotation aux amortissements attribuable à la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes et une augmentation de 3 millions de dollars des autres charges d'exploitation.
- Les autres éléments de la perte globale se sont établis à 160 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 15 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel comparativement à celui au 31 décembre 2015 et du rendement des placements plus faible que prévu.
- Notre passif non provisionné s'établissait à 6 846 millions de dollars au 31 mars 2016, soit une augmentation de 247 millions de dollars, ou 3,7 %, depuis le 31 décembre 2015.

Points saillants relatifs à l'exploitation pour le trimestre clos le 31 mars 2016 :

Diminution marginale du volume des demandes de prestations. Le nombre de demandes de prestations enregistrées au premier trimestre de 2016 a diminué de 0,7 %, soit 342 demandes de moins que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable aux volumes des demandes de prestations avec interruption de travail, qui ont reculé de 2,3 %, soit 312 demandes de moins, tandis que le nombre des demandes de prestations sans interruption de travail est demeuré sensiblement le même (diminution de 0,1 %, soit 30 demandes de moins). Le taux de lésion avec interruption de travail s'est amélioré de 3,3 %, pour s'établir à 0,87 lésion par 100 travailleurs, étant donné la baisse du nombre de demandes de prestations enregistrées et la légère augmentation de 0,7 % des gains assurables au premier trimestre de 2016, comparativement au taux de lésion avec interruption de travail de 0,90 au premier trimestre de 2015.

Amélioration soutenue de la durée des demandes à long terme. Alors que les durées à court terme (trois mois et six mois) sont demeurées stables au premier trimestre de 2016 par rapport à la période correspondante de 2015, le pourcentage de travailleurs touchant des prestations pour perte de gains à des intervalles plus longs a également continué de s'améliorer. Le pourcentage de travailleurs qui reçoivent toujours des prestations 12 mois après leur lésion a diminué, passant de 3,9 % au premier trimestre de 2015 à 3,6 %, alors que les durées de 72 mois ont diminué, passant de 4,4 % à 3,2 %.

Les résultats positifs en matière de retour au travail sont attribuables aux solides résultats du programme de transition professionnelle de la CSPAAT. Au cours du premier trimestre de 2016, 79,1 % des travailleurs blessés (employeurs de l'annexe 1) ayant intégré le programme de transition professionnelle sont parvenus à trouver de l'emploi, soit une légère augmentation par rapport à 78,6 % au premier trimestre de 2015. Le pourcentage global des travailleurs qui sont retournés au travail dans les 12 mois suivants sans subir de perte de salaire s'est établi à 91,0 % pour le trimestre considéré, soit le même qu'au premier trimestre de 2015.

Nouvelle méthode d'évaluation de la satisfaction de la clientèle. À compter de 2016, la CSPAAT présente les résultats de sa nouvelle méthode d'évaluation de la satisfaction de la clientèle. Par opposition aux résultats de l'indice de l'excellence du service fondés sur la moyenne des réponses obtenues à une série de questions tirées du sondage sur la satisfaction de la clientèle, nous partagerons dorénavant la réponse des travailleurs blessés et des employeurs à une question unique sur leur satisfaction globale de leur expérience avec la CSPAAT. Pour le trimestre considéré, 67 % des travailleurs blessés étaient satisfaits (note de 4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5) lorsqu'ils répondaient à la question unique, et 78 % des employeurs inscrits étaient satisfaits, y compris les employeurs qui avaient ou non utilisé les services de gestion des demandes.

La nouvelle méthode d'évaluation de la satisfaction de la clientèle a été mise en œuvre pour permettre à la CSPAAT d'utiliser une analyse statistique afin de relever les principaux éléments qui ont la plus grande incidence sur la satisfaction de la clientèle et de cibler les secteurs qu'il faut améliorer de façon continue. Cela permet également à la CSPAAT de comparer facilement sa performance à celle des commissions des accidents du travail d'autres territoires et d'autres organismes publics, lesquels présentent leurs résultats fondés sur une question unique sur la satisfaction de la clientèle.

Baisse du nombre de contestations. Le nombre en cours de contestations des décisions (1 920 contestations) de la Division des services d'appel a encore une fois diminué, malgré le plancher historique atteint à la fin de 2015. Cette diminution est imputable à la réduction des nouvelles demandes de prestations reçues (1 791 au premier trimestre de 2016 par rapport à 2 270 pour la période correspondante de l'exercice précédent) et à l'amélioration continue de la rapidité de la résolution des contestations reçues. Au premier trimestre de 2016, 88,7 % des contestations ont été résolues dans un délai de moins de six mois, ce qui représente une amélioration par rapport à 87,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, et est supérieur à la cible de 85,0 % que la CSPAAT s'est fixée.

2. Résultats d'exploitation

Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015

Points saillants financiers

Le tableau suivant présente nos résultats d'exploitation pour les trimestres clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)		Trimestres clos les 31 mars	
		2016	2015
Produits			
Primes		1 190	1 166
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(40)	(32)
		1 150	1 134
Revenu de placement net			
Revenu de placement		(231)	1 347
Frais de placement		(34)	(38)
		(265)	1 309
		885	2 443
Charges			
Coûts des prestations			
Paiements de prestations		582	592
Charges administratives liées aux demandes de prestations		102	99
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		130	62
		814	753
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		14	14
Charges administratives et autres charges		100	84
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		71	74
		999	925
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(114)	1 518
Autres éléments de la perte globale			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		(160)	(124)
Total du résultat global		(274)	1 394
Total du résultat global attribuable aux :			
Intervenants de la CSPAAT		(247)	1 238
Participations ne donnant pas le contrôle		(27)	156
		(274)	1 394
Autres mesures			
Bénéfice des activités de base ¹		281	271
Rendement des placements ²		(1,0) %	6,0 %
		31 mars	31 décembre
		2016	2015
Passif non provisionné ^{3, 4}		(6 846)	(6 599)
Passif non provisionné – selon le ratio de suffisance ⁴		(6 420)	(6 984)
Ratio de suffisance ⁴		79,7 %	77,9 %

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, du changement dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 4 084 millions de dollars au 31 mars 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 762 millions de dollars au 31 mars 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 31 mars 2016 était de 6 846 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

Primes

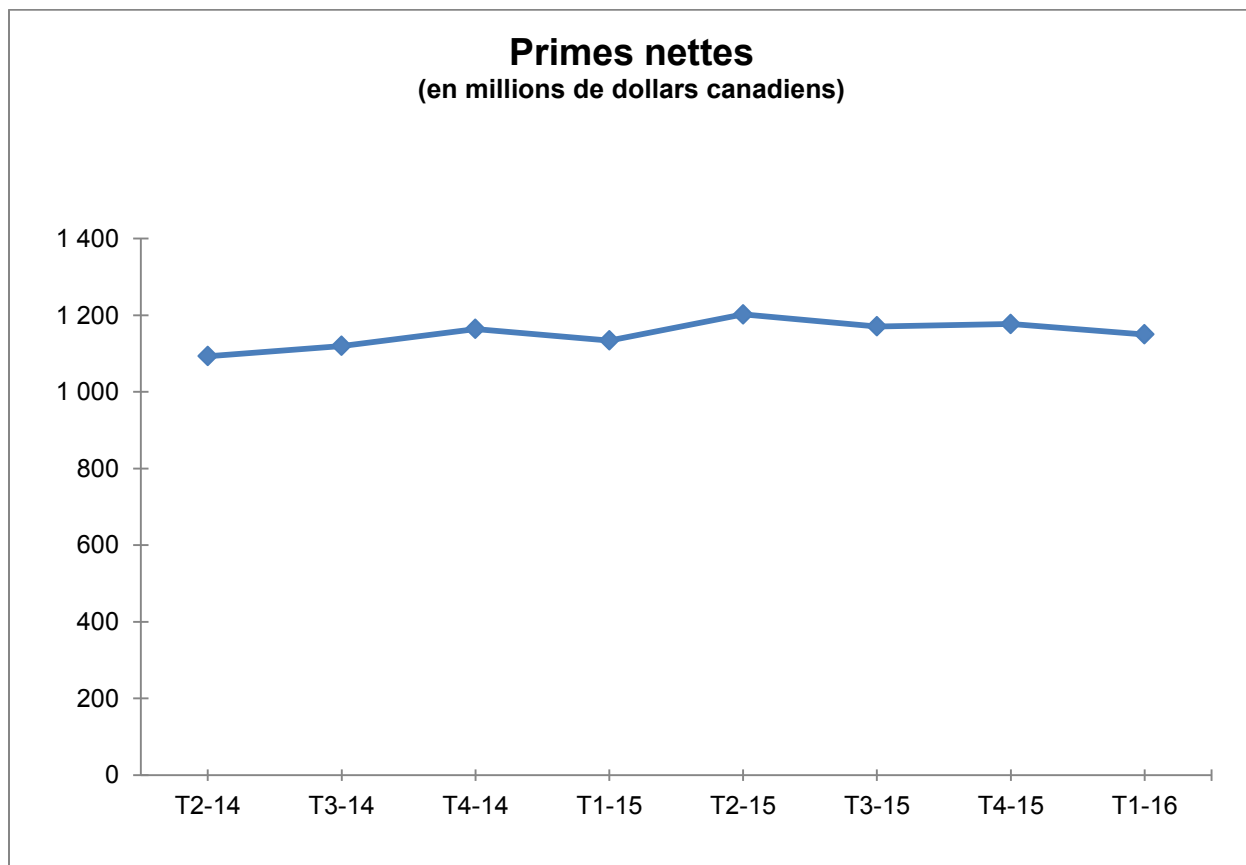
Voici un sommaire des primes pour les trimestres clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1				
Primes brutes de l'annexe 1	1 157	1 138	19	1,7
Intérêts et pénalités	12	11	1	9,1
	1 169	1 149	20	1,7
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	21	17	4	23,5
	1 190	1 166	24	2,1
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(40)	(32)	(8)	(25,0)
	1 150	1 134	16	1,4

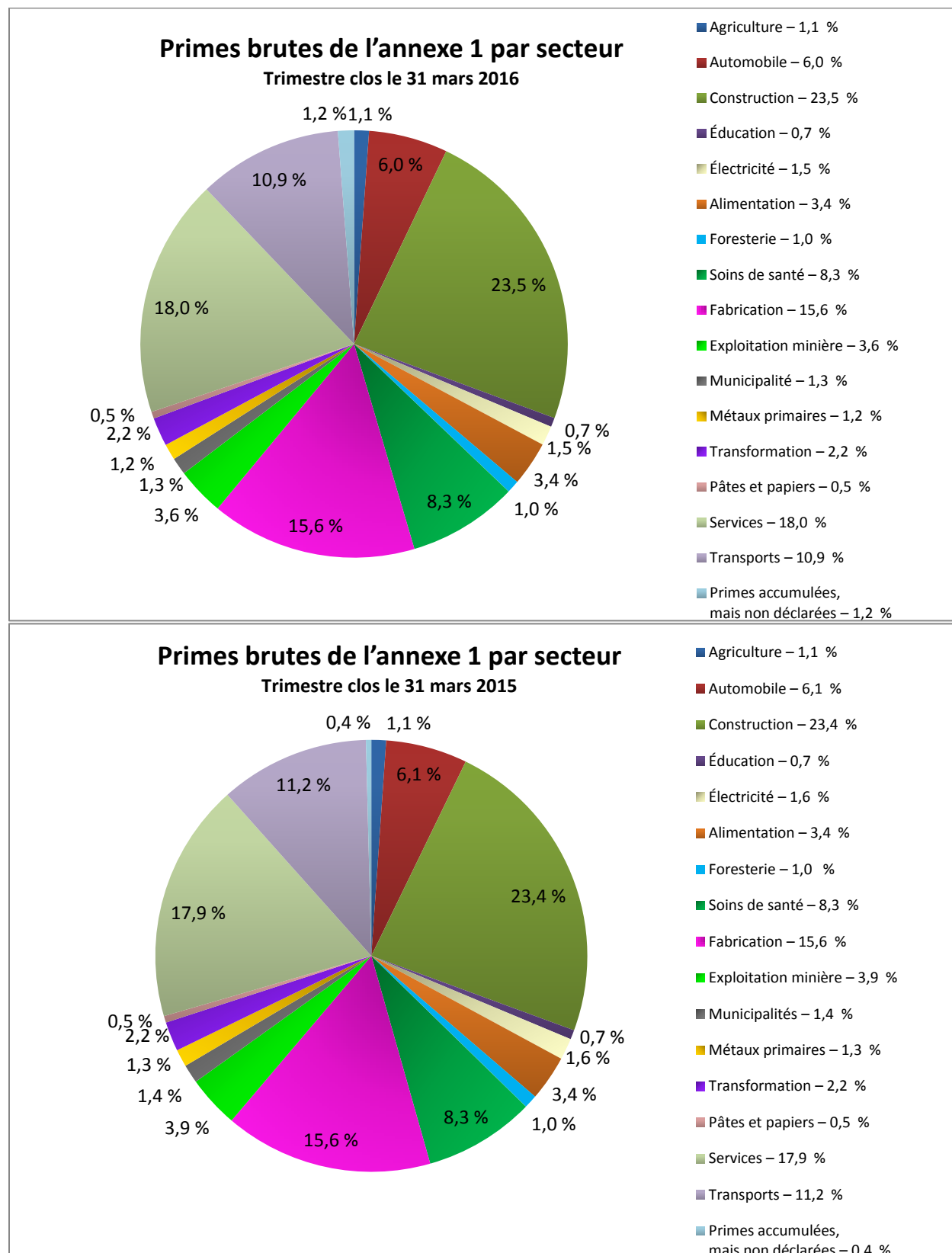
Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, les primes brutes ont augmenté de 19 millions de dollars, ou 1,7 %, reflétant le montant de 8 millions de dollars attribuable à une augmentation de 0,7 % des gains assurables et le montant de 11 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen reçu des employeurs en 2016 en raison d'un changement favorable dans la composition des secteurs d'activité.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, les versements au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net, ont augmenté en raison de la hausse des remboursements offerts en vertu des programmes de tarification par incidence rétrospectifs, surtout la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (« NMETI »), ce qui témoigne des résultats techniques favorables.

Le diagramme suivant présente les produits tirés des primes pour les huit derniers trimestres clos le 31 mars 2016 :



Les diagrammes suivants présentent les primes brutes par secteur pour les trimestres clos le 31 mars 2016 :



Revenu (perte) de placement net(te)

Voici un sommaire du revenu (de la perte) de placement, réparti par catégorie d'actifs, pour les trimestres clos les 31 mars :

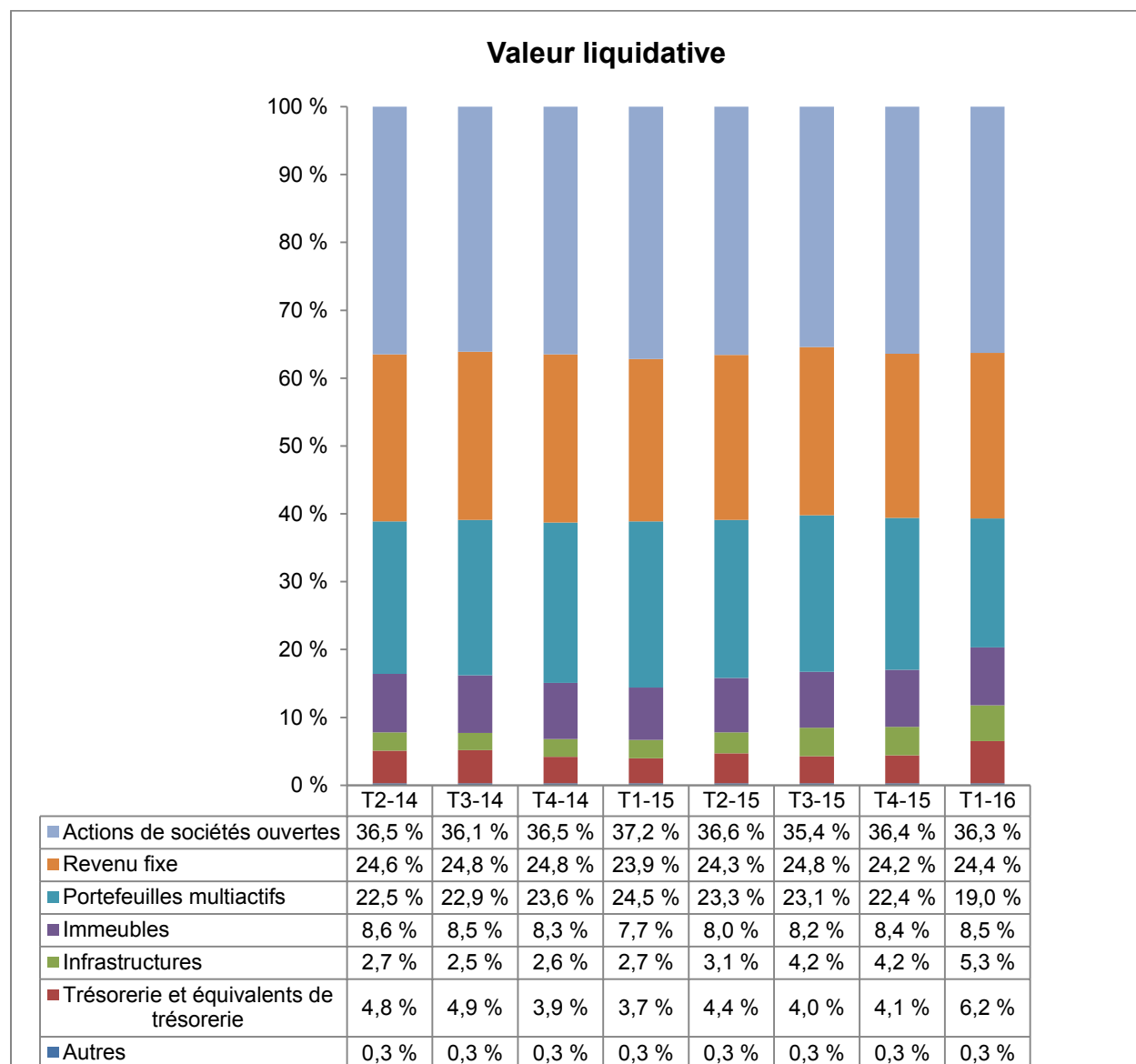
Catégorie d'actifs (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars							
	2016				2015			
	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%
Actions de sociétés ouvertes	(333)	(3,7)	9 569	36,3	766	9,1	9 466	37,2
Revenu fixe	83	1,4	6 447	24,4	245	4,4	6 071	23,9
Portefeuilles multiactifs	(56)	(0,9)	5 028	19,0	321	5,4	6 237	24,5
Immeubles	15	0,8	2 241	8,5	5	0,4	1 958	7,7
Infrastructures ²	59	4,1	1 404	5,3	9	(0,6)	682	2,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1 646	6,2	1	-	939	3,7
Autres	-	-	71	0,3	-	-	72	0,3
(Perte) revenu de placement	(231)	(1,0)	26 406	100,0	1 347	6,0	25 425	100,0
Frais de placement	(34)				(38)			
(Perte) revenu de placement net(te)	(265)				1 309			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.
2. Le rendement négatif des infrastructures pour le trimestre clos le 31 mars 2015 reflète la réévaluation (réduction de 13 millions de dollars) déclarée par la CSPAAT au 31 décembre 2014, mais non déclarée par le dépositaire. En janvier 2015, la réévaluation a été déclarée par le dépositaire.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, le revenu de placement net a diminué de 1 574 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global négatif de 1,0 % ou une perte de placement nette de 265 millions de dollars pour le premier trimestre.

Le rendement du portefeuille a subi l'incidence des faibles rendements des marchés des actions et des fonds spéculatifs, compensés par les rendements positifs des marchés obligataires et privés. Les rendements des actions des sociétés ouvertes et des stratégies multiactifs ont été négatifs (respectivement 3,7 % et 0,9 %) ce qui a donné lieu à des pertes de 389 millions de dollars, compensées par les rendements positifs des actifs de catégorie infrastructures (4,1 %), revenu fixe (1,4 %) et immeubles (0,8 %) de 157 millions de dollars.

Le diagramme suivant présente les différentes composantes de la valeur liquidative pour les huit derniers trimestres clos le 31 mars 2016 :



Coûts des prestations

Les coûts des prestations sont composés des éléments suivants : i) les paiements de prestations à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant aux dates des états de la situation financière consolidés intermédiaires.

Voici un sommaire des coûts des prestations pour les trimestres clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Paielements de prestations	582	592	(10)	(1,7)
Charges administratives liées aux demandes de prestations	102	99	3	3,0
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	130	62	68	100+
Total des coûts des prestations	814	753	61	8,1

Paielements de prestations

Les paiements de prestations représentent les sommes versées au cours des trimestres clos les 31 mars à l'intention ou au nom des travailleurs blessés. Les paiements de prestations sont composés des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Perte de gains	206	207	(1)	(0,5)
Pension des travailleurs	141	147	(6)	(4,1)
Soins de santé	121	119	2	1,7
Perte économique future	51	55	(4)	(7,3)
Prestations de survivant	49	46	3	6,5
Fournisseurs externes	7	9	(2)	(22,2)
Perte non financière	10	11	(1)	(9,1)
Autres	(3)	(2)	(1)	(50,0)
Total des paiements de prestations	582	592	(10)	(1,7)

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le trimestre clos le 31 mars 2016 :

- Les prestations pour perte de gains ont diminué par suite surtout de l'amélioration de la gestion des demandes de prestations qui a découlé de meilleurs résultats en matière de rétablissement et de retour au travail, reflétant la réduction de 1 378, ou 6,9 %, des demandes de prestations non immobilisées.
- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité.
- La perte économique future a diminué, une diminution naturelle attribuable à la mortalité ou au nombre de prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ces programmes ont été supprimés.

- Les prestations de survivant ont augmenté en raison de l'indexation annuelle, ainsi que de l'incidence des présomptions de maladies professionnelles des pompiers.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué, en raison surtout du moins grand nombre de lésions avec interruption de travail et d'une approche plus ciblée de retour au travail.

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges et des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement attribuées aux coûts des prestations. Voici un sommaire des charges administratives liées aux demandes de prestations pour les trimestres clos les 31 mars :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Attribution des charges administratives et autres charges	97	95	2	2,1
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	5	4	1	25,0
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	102	99	3	3,0

Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, la variation est attribuable principalement à la hausse des charges administratives et autres charges.

Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	130	62	68	100+

Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'est établie à 130 millions de dollars, compte tenu de l'incidence de 35 millions de dollars de la modification apportée à la législation liée à la présomption de l'état de stress post-traumatique.

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future pour le trimestre clos le 31 mars 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2015	27 830
Paiements effectués en 2016 pour les années de lésion précédentes	(647)
Intérêts au titre de la désactualisation ¹	327
Passifs assumés pour l'année de lésion 2016	411
Pertes actuarielles	4
Incidence de la modification apportée à la législation ²	35
Dettes au titre de l'indemnisation future au 31 mars 2016	27 960
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	130

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de la période et des paiements effectués au cours de la période.
2. L'incidence de la modification apportée à la législation comprend une augmentation de 35 millions de dollars liée à l'état de stress post-traumatique. Le 5 avril 2016, le projet de loi 163, *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario* (état de stress post-traumatique) (Projet de loi 163) a été adopté par l'Assemblée législative. Il modifie la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* à l'égard des premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique. Les modifications prévoient que si un premier intervenant, dont l'état de stress post-traumatique a été diagnostiqué et que ce dernier satisfait à des critères précis d'emploi et de diagnostic, son état de stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de son emploi, sauf si le contraire est démontré. Dans des circonstances précises, la présomption s'appliquera aux premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique jusqu'à 24 mois avant la date d'entrée en vigueur ainsi qu'aux demandes de prestations en attente d'une décision de la CSPAAT ou du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail à la date à laquelle la loi entrera en vigueur.

Charges administratives et autres charges

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
	2016	2015	\$	%
Salaires et avantages à court terme	106	103	3	2,9
Régimes d'avantages à long terme du personnel	41	40	1	2,5
Créances irrécouvrables	7	(2)	9	100+
Communications	3	2	1	50,0
Amortissement	4	1	3	100+
Matériel et entretien	17	15	2	13,3
Installations	8	10	(2)	(20,0)
Mise au point et intégration des systèmes	1	1	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	1	2	(1)	(50,0)
Autres	9	7	2	28,6
	197	179	18	10,1
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(97)	(95)	(2)	(2,1)
Total des charges administratives et autres charges	100	84	16	19,0

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, pour le trimestre clos le 31 mars 2016 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté à l'instar des pressions inflationnistes et des coûts plus élevés pour les prestations d'assurance invalidité à long terme des employés.
- Les créances irrécouvrables ont augmenté en raison du moment où les montants ont été réputés irrécouvrables.
- L'amortissement a augmenté par suite de la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes.

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos les 31 mars			
	2016	2015	Variation	
			\$	%
Obligations sanctionnées par la loi				
Loi sur la santé et la sécurité au travail	25	24	1	4,2
Coûts de prévention du ministère du Travail	28	29	(1)	(3,4)
	53	53	-	-
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	5	5	-	-
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	5	5	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	63	63	-	-
Engagements de financement				
Rabais pour les programmes de sécurité	13	15	(2)	(13,3)
Total des engagements de financement	13	15	(2)	(13,3)
	76	78	(2)	(2,6)
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(5)	(4)	(1)	(25,0)
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	71	74	(3)	(4,1)

Pour le trimestre clos le 31 mars 2016, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation des coûts des prestations, ont diminué de 2 millions de dollars, ou 2,6 %, ce qui tient compte d'une baisse des rabais pour les programmes de sécurité.

3. Situation financière

Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 31 mars 2016

Les variations dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires sont comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2016	31 déc. 2015	Variation		Commentaire
			\$	%	
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 933	1 581	352	22,3	Augmentation essentiellement attribuable à la hausse de la trésorerie à des fins de placement. Voir les états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés pour plus de détails.
Débiteurs	1 465	1 614	(149)	(9,2)	Diminution attribuable à une baisse de la somme à recevoir liée aux placements et à une baisse des primes à recevoir, contrebalancées par une augmentation du supplément lié à la tarification par incidence.
Actions de sociétés ouvertes	9 968	10 055	(87)	(0,9)	Recul net attribuable à la baisse du rendement des placements, contrebalancée par les transferts à partir des activités d'exploitation. Augmentation des actifs dérivés attribuable à la fluctuation de notre monnaie et aux variations des contrats à terme de notre portefeuille de placements. Voir la rubrique 2, Résultats d'exploitation, pour plus de détails.
Obligations	6 924	6 756	168	2,5	
Actifs dérivés	259	68	191	100+	
Autres placements	7 451	7 947	(496)	(6,2)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	288	284	4	1,4	Aucune variation importante
Passifs					
Fournisseurs et charges à payer	1 152	1 077	75	7,0	Augmentation des fournisseurs liés aux placements, contrebalancée par la diminution des remboursements liés à la tarification par incidence.
Passifs dérivés	49	133	(84)	(63,2)	Diminution attribuable aux fluctuations de notre monnaie et aux variations des contrats à terme de notre portefeuille de placements.
Dettes à long terme	116	116	-	-	Aucune variation importante.
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	1 703	1 724	(21)	(1,2)	Aucune variation importante.
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 392	1 222	170	13,9	Augmentation attribuable à un taux d'intérêt moins élevé utilisé aux fins de l'évaluation.
Dettes au titre de l'indemnisation future	27 960	27 830	130	0,5	Augmentation attribuable à l'incidence de la modification apportée à la législation liée à l'état de stress post-traumatique.
Passif non provisionné	(6 846)	(6 599)	(247)	(3,7)	Variation reflétant le total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAAT.
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance	(6 420)	(6 984)	564	8,1	Renforcement en raison de l'amélioration continue de la performance de l'exploitation découlant de la croissance des produits tirés des primes et de la diminution des paiements de prestations.
Ratio de suffisance	79,7 %	77,9 %		1,8 %	

4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance

Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 31 mars 2016

Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total avec certains actifs et passifs évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Aux fins du calcul du ratio de suffisance, les montants du total des actifs, comme ils sont présentés dans les états de la situation financière consolidés intermédiaires, sont ajustés pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Selon cette méthode, les actifs d'investissement sont évalués à la juste valeur rajustée pour tenir compte des profits et pertes non amortis relativement au taux de rendement prévu à long terme de ces actifs, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Les profits et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement prévu à long terme sont amortis sur une période de cinq ans. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché.

Au 31 mars 2016, le ratio de suffisance, comme il est défini dans le *Règlement de l'Ontario 141/12* et modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* (collectivement, le « règlement sur la suffisance »), se situait à 79,7 % (77,9 % au 31 décembre 2015). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du passif non provisionné selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2016	31 décembre 2015
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon les IFRS	6 846	6 599
<i>Ajouter (déduire) : ajustements selon le règlement sur la suffisance :</i>		
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement	298	981
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(695)	(465)
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(29)	(131)
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon le ratio de suffisance	6 420	6 984
Ratio de suffisance	79,7 %	77,9 %

5. Sommaire des résultats trimestriels

Aperçu de nos résultats financiers par trimestre

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 31 mars 2016 :

	2016	2015				2014		
(en millions de dollars canadiens)	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Primes nettes	1 150	1 177	1 171	1 202	1 134	1 164	1 120	1 093
Revenu (perte) de placement net(te)	(265)	726	(528)	(308)	1 309	554	145	519
Coûts des prestations								
Paievements de prestations	582	591	574	575	592	610	586	612
Charges administratives liées aux demandes de prestations	102	102	99	98	99	68	100	93
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	130	1 040	(65)	(7)	62	(153)	(216)	111
	814	1 733	608	666	753	525	470	816
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	13	15	14	14	15	14	15
Charges administratives et autres charges	100	120	87	115	84	131	68	84
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	71	61	62	66	74	56	72	72
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(114)	(24)	(129)	33	1 518	991	641	625
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (autres éléments du résultat global)	(160)	(39)	15	193	(124)	34	(75)	(114)
Total du résultat global	(274)	(63)	(114)	226	1 394	1 025	566	511
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT	(247)	(148)	(57)	258	1 238	958	545	445
Autres mesures								
Bénéfice des activités de base ¹	281	290	334	334	271	284	280	217
Rendement des placements (%) ²	(1,0)	3,2	(2,1)	(1,2)	6,0	2,7	0,8	2,6
Passif non provisionné ^{3, 4}	6 846	6 599	6 451	6 394	6 652	7 890	8 848	9 393
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance ⁴	6 420	6 984	6 584	7 331	8 105	8 697	9 366	10 286

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi dans les industries que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. La baisse du revenu de placement net au cours du premier trimestre tient compte du fléchissement des marchés boursiers mondiaux et de l'appréciation du dollar canadien, qui a entraîné des pertes de change liées aux actifs étrangers, contrebalancées par le meilleur rendement au Canada en raison de la solidité du secteur des ressources.

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, à l'exclusion des incidences du revenu (de la perte) de placement net(te), de la variation dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme étant significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement. Ne correspond pas aux chiffres annuels en raison de l'arrondissement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 4 084 millions de dollars au 31 mars 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 762 millions de dollars au 31 mars 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 31 mars 2016 était de 6 846 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Attentes initiales pour 2016	Perspectives actuelles pour 2016
<i>Primes.</i> Croissance modérée selon l'hypothèse d'une croissance de 1,2 % de l'emploi et d'une augmentation de 1,3 % des salaires moyens, en partie contrebalancée par une augmentation de 22 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs. Bien qu'on prévoie que les taux de prime moyens demeureront stables en 2016 comparativement à ceux de l'exercice précédent, les employeurs continuent de contribuer au règlement du passif non provisionné.	<i>Primes.</i> Aucune variation importante.
<i>Revenu de placement net.</i> Nous prévoyons un rendement de 5,25 % des actifs, ce qui est conforme à l'hypothèse à long terme liée à la planification.	<i>Revenu de placement net.</i> Aucune variation.
<i>Paiements de prestations.</i> Les paiements de prestations devraient s'élever à 2,3 milliards de dollars en 2016, chiffre pratiquement identique à celui des paiements de prestations en 2015.	<i>Paiements de prestations.</i> Bien qu'aucune variation importante ne soit prévue, les lecteurs doivent savoir que le niveau de paiements de prestations pourrait croître étant donné que les changements d'ordre législatifs ont adopté de nouveaux types de demandes indemnisables.
<i>Charges administratives et autres charges.</i> Nous prévoyons une augmentation en 2016, qui s'explique par l'augmentation des coûts liés aux technologies de l'information et des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes par suite de nos efforts de transformation.	<i>Charges administratives et autres charges.</i> Modeste augmentation attribuable à une hausse des taux liés au régime d'avantages à court terme du personnel et à une hausse des coûts liés aux technologies de l'information.
<i>Obligations sanctionnées par la loi.</i> Nous prévoyons qu'elles devraient s'élever à 300 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 17 millions de dollars, ou 6,0 %, qui tient compte d'une hausse des rabais dans le cadre du programme de sécurité.	<i>Obligations sanctionnées par la loi.</i> Aucune variation importante.
<i>Passif non provisionné.</i> Selon le provisionnement actuel, le niveau des prestations et l'évaluation réalisée conformément aux normes comptables et actuarielles en vigueur, nous prévoyons que le passif non provisionné devrait décroître en raison de la constance de l'excellence opérationnelle.	<i>Passif non provisionné.</i> Aucune variation importante.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CSPAAT est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés intermédiaires.

8. Mesure financière non conforme aux IFRS

Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS

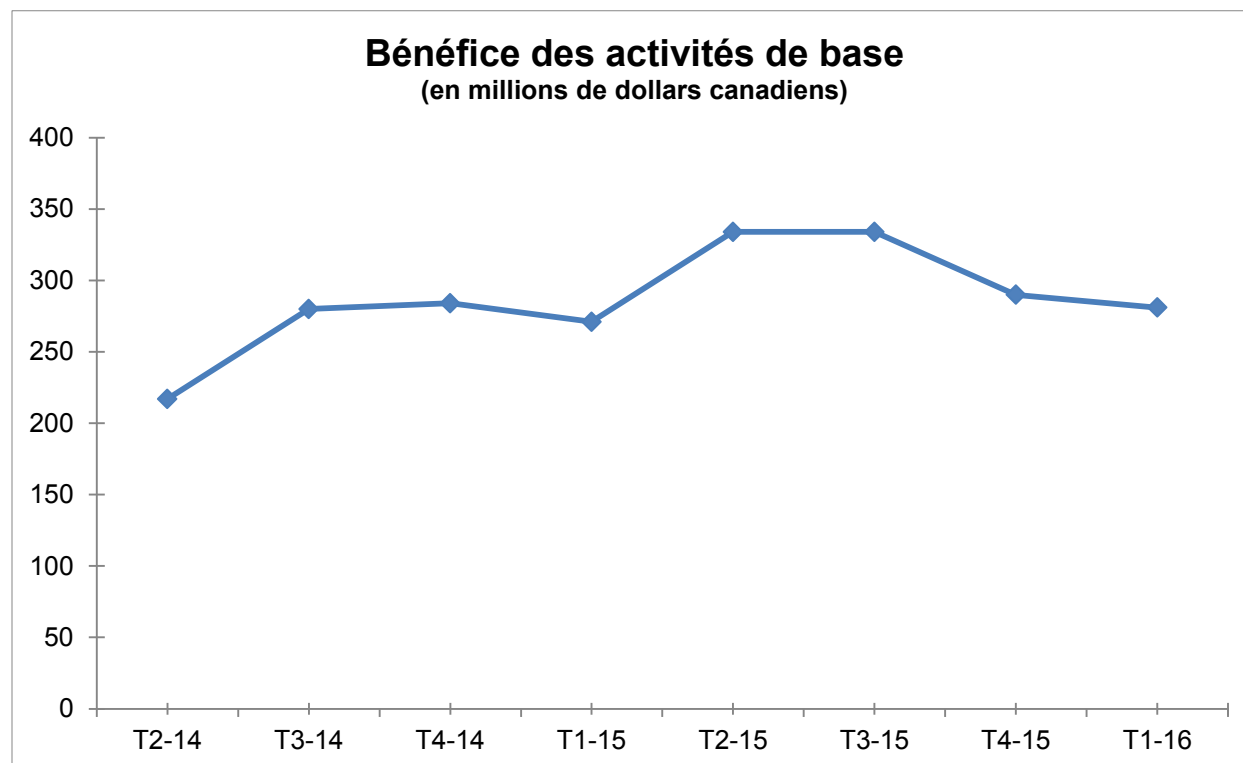
Bénéfice des activités de base

La CSPAAT a adopté une mesure financière non conforme aux IFRS – le « bénéfice des activités de base » – dans le but d'aider les intervenants à mieux comprendre notre performance d'exploitation sous-jacente. Cette mesure nous paraît pertinente pour la gestion de nos activités, car elle constitue une méthode cohérente pour évaluer notre performance sous-jacente. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu (de la perte) de placement net(te), du changement dans les évaluations actuarielles et de tout élément considéré comme significatif et de nature exceptionnelle. Cette mesure n'a pas de définition standardisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable aux mesures portant un nom semblable utilisées par d'autres organismes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice des activités de base et du total du résultat global, qui représente la mesure financière calculée et présentée selon les IFRS qui s'en rapproche le plus :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 31 mars	
	2016	2015
Total du résultat global pour la période	(274)	1 394
<i>Ajouter (déduire) : revenu (perte) de placement net(te)</i>	265	(1 309)
<i>Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future</i>	130	62
<i>Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages du personnel</i>	160	124
Bénéfice des activités de base	281	271

Le diagramme suivant présente le bénéfice des activités de base pour les huit derniers trimestres clos le 31 mars 2016 :



9. Énoncés prospectifs

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », ou « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles, les diverses hypothèses et analyses, l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États de la situation financière consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1 933	1 581
Débiteurs	3	1 465	1 614
Actions de sociétés ouvertes	4	9 968	10 055
Obligations	4	6 924	6 756
Actifs dérivés	4	259	68
Autres placements	4	7 451	7 947
Immobilisations corporelles et incorporelles		288	284
Actif total		28 288	28 305
Passifs			
Fournisseurs et charges à payer		1 152	1 077
Passifs dérivés	4	49	133
Dettes à long terme		116	116
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite		1 703	1 724
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	5	1 392	1 222
Dettes au titre de l'indemnisation future	6	27 960	27 830
Passif total		32 372	32 102
Insuffisance de l'actif			
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT		(6 846)	(6 599)
Participations ne donnant pas le contrôle		2 762	2 802
Insuffisance totale de l'actif		(4 084)	(3 797)
Total du passif et de l'insuffisance de l'actif		28 288	28 305

Engagements et passifs éventuels (note 7)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États du résultat global consolidés intermédiaires résumés Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2016	2015
Produits			
Primes		1 190	1 166
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(40)	(32)
		1 150	1 134
Revenu (perte) de placement net			
(Perte) revenu de placement	4	(231)	1 347
Frais de placement	4	(34)	(38)
Total (de la perte) du revenu de placement net		(265)	1 309
Total des produits		885	2 443
Charges			
Coûts des prestations			
Paievements de prestations		582	592
Charges administratives liées aux demandes de prestations		102	99
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		130	62
		814	753
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		14	14
Charges administratives et autres charges		100	84
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		71	74
Total des charges		999	925
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(114)	1 518
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(160)	(124)
Total du résultat global		(274)	1 394

		Trimestres clos les 31 mars	
		2016	2015
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges attribuables aux :			
Intervenants de la CSPAAT		(87)	1 362
Participations ne donnant pas le contrôle		(27)	156
		(114)	1 518
Total du résultat global attribuable aux :			
Intervenants de la CSPAAT		(247)	1 238
Participations ne donnant pas le contrôle		(27)	156
		(274)	1 394

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des variations de l'insuffisance de l'actif consolidés intermédiaires résumés Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Insuffisance de l'actif		Total
		Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT	Participations ne donnant pas le contrôle	
Solde au 31 décembre 2014		(7 890)	2 644	(5 246)
Excédent des produits sur les charges		1 362	156	1 518
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(124)	-	(124)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(3)	(3)
Solde au 31 mars 2015		(6 652)	2 797	(3 855)
Insuffisance des produits sur les charges		(116)	(4)	(120)
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		169	-	169
Variations dans la participation relative aux placements		-	9	9
Solde au 31 décembre 2015		(6 599)	2 802	(3 797)
Insuffisance des produits sur les charges		(87)	(27)	(114)
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(160)	-	(160)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(13)	(13)
Solde au 31 mars 2016		(6 846)	2 762	(4 084)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2016	2015
Activités d'exploitation :		
Total du résultat global	(274)	1 394
Rajustements :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4	3
Variations de la juste valeur des placements	403	(1 310)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	10	15
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes	(81)	(64)
Revenu provenant des coentreprises	(18)	(8)
Produits d'intérêts	(56)	(51)
Charges d'intérêts	2	4
Total de la perte globale après rajustements	(10)	(17)
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement	(1)	(54)
Fournisseurs et charges à payer, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement	(89)	(68)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	(21)	77
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	170	136
Dette au titre de l'indemnisation future	130	62
Total des variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	189	153
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	179	136
Activités d'investissement :		
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes et des coentreprises	79	68
Intérêts reçus	32	32
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8)	(17)
Achat de placements	(3 015)	(3 434)
Produits de la vente et de l'échéance de placements	3 106	3 087
Acquisition d'immeubles de placement, montant net	(6)	(6)
Acquisition de coentreprises	(1)	(5)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	187	(275)
Activités de financement :		
Produit tiré de la sortie de participations ne donnant pas le contrôle	1	15
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(14)	(18)
Émission de titres de créance, montant net	1	-
Intérêts versés au titre de la dette	(2)	(3)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(14)	(6)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	352	(145)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 581	1 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 933	1 328

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »). À titre d'organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario (classé comme tel en vertu de la directive concernant les organismes et les nominations), la CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux travailleurs qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La CSPAAT préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et travailleurs de l'Ontario. La CSPAAT est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la CSPAAT est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités d'intérêt public.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée par le conseil d'administration de la CSPAAT le 23 juin 2016.

3. Débiteurs

Les débiteurs sont composés de ce qui suit :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Primes à recevoir	220	259
Moins : Provision pour créances douteuses	(90)	(92)
	130	167
Primes accumulées à recevoir	483	507
	613	674
Suppléments au titre des programmes d'encouragement des employeurs	404	353
Autres actifs	45	35
Créances	1 062	1 062
Somme à recevoir liée aux placements	403	552
Total des débiteurs	1 465	1 614

Les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 sont évaluées et sont exigibles lorsque les employeurs déclarent leurs gains assurables pour l'exercice considéré. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les primes courues à recevoir.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

4. Placements et revenu de placement net

Placements

Le tableau suivant fournit un sommaire de la nature des placements par catégorie d'actifs :

	Actions de sociétés ouvertes	Revenu fixe	Porte- feuilles multi- actifs	Immeubles	Infrastruc- tures	Autres	31 mars 2016	31 décembre 2015
Actions de sociétés ouvertes	9 528	-	440	-	-	-	9 968	10 055
Obligations	-	6 390	534	-	-	-	6 924	6 756
Actifs dérivés	45	-	182	4	28	-	259	68
Placements alternatifs ¹	-	-	3 767	435	1 247	71	5 520	6 024
Immeubles de placement	-	-	-	1 357	-	-	1 357	1 361
Coentreprises	-	-	-	445	129	-	574	562
Autres placements	-	-	3 767	2 237	1 376	71	7 451	7 947

1. Les placements alternatifs comprennent les placements sur le marché privé, les fonds communs et les rentes.

Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2016	2015
Actions de sociétés ouvertes	(468)	992
Obligations	62	297
Placements alternatifs	(405)	602
Immeubles de placement	5	(2)
Revenu provenant des coentreprises	18	8
Dérivés	542	(467)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1
Moins : revenu (perte) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	(84)
(Perte) revenu de placement	(231)	1 347
Moins : frais de placement	(34)	(38)
(Perte) revenu de placement net(te)	(265)	1 309

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Le revenu (la perte) de placement net(te), y compris le revenu provenant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dérivés, pour les trimestres clos les 31 mars est comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2016	2015
(Pertes nettes) profits nets sur les instruments financiers	(403)	1 310
Produits d'intérêts et de dividendes	135	115
Produits (pertes) provenant des immeubles de placement	5	(2)
Revenu provenant des coentreprises	18	8
Moins : revenu (perte) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	(84)
(Perte) revenu de placement	(231)	1 347
Moins : frais de placement	(34)	(38)
(Perte) revenu de placement net(te)	(265)	1 309

Évaluation et présentation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
Niveau 1	La juste valeur est évaluée comme étant le cours de clôture pour des actifs identiques sur un marché public actif à la date de clôture.
Niveau 2	Si un cours sur un marché public actif ne peut être obtenu, des données observables sont utilisées pour estimer la juste valeur au moyen de l'approche par le marché ou de l'approche par le résultat. Lorsque l'approche par le marché est utilisée, la juste valeur est estimée en ajustant le cours du marché d'un actif ou d'un passif semblable, à l'aide de données comme les taux d'intérêt ou les taux de change en vigueur. La juste valeur estimée à l'aide de l'approche par le résultat est fonction des flux de trésorerie futurs fixes actualisés à l'aide des taux d'intérêt du marché pour un actif ou un passif semblable.
Niveau 3	<i>Placements alternatifs</i> La juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier est estimée en fonction des évaluations des immeubles de placement sous-jacents effectuées au moyen des méthodes présentées ci-après pour les immeubles de placement. <i>Immeubles de placement</i> La juste valeur des immeubles de placement est estimée selon les évaluations effectuées par des évaluateurs qualifiés. Les évaluations des immeubles de placement sont en grande partie fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés prévus sur chaque immeuble, utilisant un taux d'actualisation et un taux de capitalisation final qui reflètent les caractéristiques, l'endroit et le marché de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont fondés, entre autres, sur les loyers provenant des contrats de location actuels et des hypothèses au sujet des loyers provenant des contrats de location futurs reflétant les conditions actuelles, moins les sorties de trésorerie futures ayant trait à ces contrats de location actuels et futurs.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucun changement n'a été apporté aux niveaux de classification des instruments financiers. Les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie sont comptabilisés à la date de clôture.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	31 mars 2016				31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	716	1 217	-	1 933	624	957	-	1 581
Actions de sociétés ouvertes	9 925	43	-	9 968	10 011	44	-	10 055
Obligations	-	6 924	-	6 924	-	6 756	-	6 756
Placements alternatifs	-	5 085	435	5 520	-	5 604	420	6 024
Immeubles de placement	-	-	1 357	1 357	-	-	1 361	1 361
Actifs dérivés	-	259	-	259	-	68	-	68
Passifs dérivés	-	(49)	-	(49)	-	(133)	-	(133)
Passifs dont la juste valeur est présentée								
Dette à long terme ²	-	(128)	-	(128)	-	(128)	-	(128)

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 716 \$ et des instruments du marché monétaire à court terme de 1 217 \$ (respectivement 624 \$ et 957 \$ au 31 décembre 2015).

2. Au 31 mars 2016, la valeur comptable s'établissait à 116 \$ (116 \$ au 31 décembre 2015).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Solde au début de la période	420	372
Achats	31	68
Ventes	-	(41)
(Pertes nettes) profits nets comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement net(te)	(16)	21
Solde à la fin de la période	435	420

Les taux d'actualisation et de capitalisation finaux suivants ont été utilisés pour estimer la juste valeur des flux de trésorerie actualisés :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Entités du secteur de l'immobilier		
Taux d'actualisation	5,3 % - 7,3 %	5,3 % - 7,3 %
Taux de capitalisation finaux	4,5 % - 6,8 %	4,5 % - 6,8 %

	Augmentation (diminution) de la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier	
Changement d'hypothèses	31 mars 2016	31 décembre 2015
Augmentation de 50 points de base pour établir le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final	(37)	(36)
Diminution de 50 points de base pour établir le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final	45	45
Augmentation de 5 % des flux de trésorerie futurs prévus des immeubles sous-jacents	19	19
Diminution de 5 % des flux de trésorerie futurs prévus des immeubles sous-jacents	(19)	(19)

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Immeubles de placement (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des immeubles de placement :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Solde au début de la période	1 361	1 194
Acquisitions d'actifs	2	146
Dépenses d'investissement	4	49
Pertes nettes provenant de la variation de la juste valeur	(10)	(24)
Cessions	-	(4)
Solde à la fin de la période	1 357	1 361

5. Régimes d'avantages du personnel

Les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel sont comptabilisées dans les autres éléments de la perte globale de la façon suivante :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2016	2015
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	106	249
Pertes actuarielles découlant des antécédents démographiques ou autres	-	5
Insuffisance (excédent) du rendement réel des actifs des régimes sur les produits d'intérêts	54	(130)
Total des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	160	124

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel est composé des éléments suivants :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Valeur actualisée des obligations entièrement ou partiellement capitalisées	3 368	3 243
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	760	736
Valeur actualisée totale des obligations	4 128	3 979
Juste valeur des actifs des régimes	(2 736)	(2 757)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 392	1 222

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

6. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Perte de gains	9 193	9 096
Pension des travailleurs	6 520	6 587
Soins de santé	3 987	3 938
Prestations de survivant	2 878	2 860
Perte économique future	1 465	1 502
Fournisseurs externes	190	184
Perte non économique	293	291
Maladies professionnelles à longue latence	2 149	2 137
État de stress post-traumatique	35	-
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 250	1 235
Dette au titre de l'indemnisation future	27 960	27 830

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de la dette au titre de l'indemnisation future :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Dette au titre de l'indemnisation future au début de la période	27 830	26 800
Coûts des prestations	814	3 760
Coûts des prestations payés au cours de la période	(684)	(2 730)
Dette au titre de l'indemnisation future à la fin de la période	27 960	27 830

7. Engagements et passifs éventuels

Engagements relatifs aux placements

La CSPAAT avait les engagements suivants relatifs à son portefeuille de placements :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Placements dans des immeubles, portefeuilles multiactifs et infrastructures	1 565	1 322
Participations dans des coentreprises	110	110
Achats ou développement d'immeubles de placement	7	7
	1 682	1 439

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les engagements connus se rapportant aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement au 31 mars 2016 s'établissent à environ 254 \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

31 mars 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Poursuites

La CSPAAT est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la CSPAAT, la direction estime que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours aura une incidence négligeable sur la situation financière de la CSPAAT.

8. Transactions entre parties liées

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La CSPAAT est un organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Conformément à la LSPAAT, la CSPAAT est tenue de rembourser la totalité des frais engagés pour l'administration de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* au gouvernement de l'Ontario. Elle doit aussi financer les coûts liés aux activités de prévention du ministère du Travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Ces remboursements et les sommes connexes imputées aux employeurs sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. En outre, la CSPAAT accorde des subventions à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à la conception de formation. Le financement total fourni dans le cadre de ces obligations sanctionnées par la loi et ces engagements de financement s'est élevé à 63 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2016 (63 \$ en 2015).

La CSPAAT est tenue de rembourser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») les honoraires des médecins pour les services dispensés aux travailleurs blessés, ainsi que les frais administratifs du MSSLD. Les montants versés au MSSLD pour les honoraires des médecins et les services administratifs pour le trimestre clos le 31 mars 2016 se sont établis à 9 \$ (9 \$ en 2015).

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des charges relatives à la santé et à la sécurité au travail, que la CSPAAT présente collectivement à titre d'obligations sanctionnées par la loi et d'engagements de financement, les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Sont compris dans les placements 1 578 \$ de titres à revenu fixe négociables émis par le gouvernement de l'Ontario et par les entités liées (1 515 \$ au 31 décembre 2015).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les deux régimes de retraite à prestations définies des employés et les régimes d'avantages à long terme des employés de la CSPAAT, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire, sont considérés comme apparentés. La note 5 fournit les détails des transactions concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.